

Demierre Daniel
La Calmogne 12
marsens
026 915 32 92
www.citoyenpermanent.ch/

marsens le 26 février 2017

Recommandé
administration communale
de marsens

1633 marsens

**Concerne : Mon article « marsens et les Gaulois » proposé pour le périodique communal
« mars en tous sens »**

madame, monsieur, bonjour,

Par le passé, Monsieur Alain-Jacques Tornare, rédacteur en chef du « mars en tous sens » m'avait demandé si j'étais intéressé à fournir des articles pour le journal villageois. Le 6 février dernier, je lui faisais parvenir un texte qui s'intitule « marsens et les Gaulois » en vue de sa publication dans cette revue.

Le 14 février dernier, Monsieur Tornare, par e-mail, me répondait :

*« Cher Monsieur Demierre,
Comme vous le savez, l'exécutif communal peut censurer tout article qu'il estime inapproprié. Ci-dessous sa décision dont les motifs ne nous ont pas été communiqués. Croyez bien que j'en suis désolé, ayant personnellement toujours placé la liberté d'expression au dessus de tout. M. le Conseiller communal Derré nous lit en copie.
Avec mes cordiaux messages
Alain-Jacques Tornare »*

Comme vous n'avez communiqué aucun motif, aujourd'hui je vous pose deux questions :

- 1) Pour quelle raison avez-vous pris cette décision ?
- 2) Sur quelle base légale a-t-elle été prise ?

Je vous remercie par avance pour votre prompte réponse et je vous prie d'agréer mes bonnes salutations.

Copie au Rédacteur en chef du « mars en tous sens » .